



DEPARTEMENT DE LA REUNION
VILLE DU PORT



**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du mardi 1^{er} juillet 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le mardi 1^{er} juillet, le conseil municipal de Le Port s'est réuni à l'hôtel de ville, après convocation légale sous la présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Annick Le Toullec.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Annick Le Toullec 1^{ère} adjointe, M. Armand Mouniata 2^{ème} adjoint, Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe, Mme Karine Mounien 5^{ème} adjointe, M. Wilfrid Cerveaux 6^{ème} adjoint, M. Mihidoiri Ali 8^{ème} adjoint, M. Guy Pernic 10^{ème} adjoint, Mme Catherine Gossard 11^{ème} adjointe, M. Jean-Paul Babef, M. Franck Jacques Antoine, M. Henry Hippolyte, M. Jean-Max Nagès, M. Fayzal Ahmed Vali, Mme Danila Bègue, M. Alain Iafar, Mme Brigitte Cadet, M. Zakaria Ali, M. Jean-Claude Adois, Mme Sophie Tsiavia, Mme Véronique Bassonville, M. Didier Amachalla, Mme Aurélie Testan, M. Sergio Erapa et Mme Annie Mourgaye.

Absents représentés : Mme Mémouna Patel 7^{ème} adjointe par Mme Aurélie Testan, Mme Bibi-Fatima Anli 9^{ème} adjointe par M. Jean-Paul Babef, Mme Claudette Clain Maillot par Mme Sophie Tsiavia, Mme Garicia Latra Abélard par Mme Véronique Bassonville, Mme Paméla Trécasse par M. Didier Amachalla.

Arrivée(s) en cours de séance : Mme Honorine Lavielle et Mme Barbara Saminadin à 17h28 (affaire n° 2025-097), M. Bernard Robert 4^{ème} adjoint à 18h05 (affaire n° 2025-107).

Départ(s) en cours de séance : M. Olivier Hoarau, maire de 17h44 à 17h46 (affaire n° 2025-101).

Absents : M. Patrice Payet, Mme Gilda Bréda, Mme Firose Gador, M. Bertrand Fruteau, Mme Valérie Auber et Mme Patricia Fimar.

.....
.....

Nombre de conseillers en exercice : 39

Quorum : 20

A l'ouverture de la séance

Nombre de présents : 25

Nombre de représentés : 05

Mise en discussion du rapport

Nombre de présents : 27

Nombre de représentés : 05

Nombre de votants : 32

OBJET

Affaire n° 2025-097

FONDS DE CONCOURS DU
TERRITOIRE DE L'OUEST
2024-2025

APPROBATION DU NOUVEAU
PLAN DE FINANCEMENT DES
OPÉRATIONS DE LA COMMUNE
DU PORT

NOTA : le Maire certifie que :

- la convocation du conseil municipal a été faite et affichée le 23 juin 2025.

- la liste des délibérations a été affichée à la porte de la mairie et publiée le 2 juillet 2025.

LE MAIRE

Olivier HOARAU

FONDS DE CONCOURS DU TERRITOIRE DE L'OUEST 2024-2025

APPROBATION DU NOUVEAU PLAN DE FINANCEMENT DES OPÉRATIONS DE LA COMMUNE DU PORT

Arrivées de Mmes Honorine Lavielle et Barbara Saminadin à 17h28.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L5212-26, L5214-16, L5215-26 et L5216-5 relatifs aux modalités d'octroi des fonds de concours ;

Vu la délibération du conseil communautaire du Territoire de la Côte Ouest en date du 02 septembre 2024 adoptant le pacte financier et fiscal, attribuant d'un fonds de concours à destination des communes favorisant l'investissement sur le Territoire de l'Ouest et contribuant au renforcement de la péréquation locale au sein du territoire communautaire ;

Vu le rapport présenté en séance ;

Considérant l'attribution le 2 septembre 2024 par le TO d'un fonds de concours de **2 360 825 €** à la commune du Port réparti comme suit :

- **1 080 000 €** au titre de 2024,
- et **1 280 825 €** au titre de 2025 pour le co-financement des 6 opérations sur la période 2025-2026 ;

Considérant l'avis favorable de la commission « Aménagement - Travaux – Environnement » réunie le 18 juin 2025 ;

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver le programme de travaux ainsi que le nouveau plan de financement prévisionnel des opérations suivantes conformément au tableau ci-après :

Libellé de l'opération	Coût Total HT	Financement		Dispositif	Fonds de concours TO		Commune	
		%	Montant € HT		%	Montant € HT	%	Montant € HT
Réfection du carrelage des plages de la piscine Jean Lou Javoy	410 000,00 €				50%	205 000,00 €	50%	205 000,00 €
Extension des locaux des archives communales de l'Hôtel de Ville	330 000,00 €	20%	64 364,00 €	DAC	40%	132 818,00 €	40%	132 818,00 €
Amélioration du confort thermique et visuel de la salle de compétition du	1 300 000,00 €	48%	629 547,00 €	Fonds vert	26%	335 226,50 €	26%	335 226,50 €

Envoyé en préfecture le 16/07/2025

Reçu en préfecture le 16/07/2025

Publié le 17/07/2025

S²LO

ID : 974-219740073-20250701-DL_2025_097-DE

complexe sportif municipal								
Création des toilettes publiques place des Cheminots et mail de l'Oasis	470 000,00 €				50%	235 000,00 €	50%	235 000,00 €
Conception et réalisation d'un skate park/pump track au complexe sportif Lambrakis	680 000,00 €	31%	210 577,20 €	DETR 2023	34.5%	234 711,40 €	34.5%	234 711,40 €
Programme de rénovation des voiries communales	280 000,00 €				49%	138 069,10 €	51%	141 930,90 €
Total Fonds de concours TO						1 280 825,00 €		1 284 686,80 €

Article 2 : d'autoriser le Maire à solliciter le Territoire de l'Ouest pour l'obtention d'une participation de 1 280 825,00 € au co-financement au titre de l'année 2025 de ces opérations en vue de solder le fonds de concours 2024-2025 attribué à la commune du Port ;

Article 3 : d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE



Olivier HOARAU

FONDS DE CONCOURS DU TERRITOIRE DE L'OUEST 2024-2025

APPROBATION DU NOUVEAU PLAN DE FINANCEMENT DES OPÉRATIONS DE LA COMMUNE DU PORT

Le présent rapport a pour objet de recueillir l'avis du conseil municipal sur le programme et le plan de financement des opérations présentées dans le tableau ci-dessous pour faire appel au fonds de concours du Territoire de l'Ouest (TO).

Il est rappelé que le TO a adopté un pacte financier et fiscal de 20 millions d'euros sur la période 2024-2025 (soit 10 M€ annuel), déterminant les montants de versements aux communes à horizon de la fin du mandat, et ce dans un double objectif :

- Favoriser l'investissement sur le Territoire de l'Ouest,
- Contribuer au renforcement de la péréquation locale au sein du territoire communautaire.

Ainsi, ce pacte adopté en conseil communautaire le 2 septembre 2024, a prévu l'attribution d'un fonds de concours de 2 360 825 € pour la commune du Port, réparti comme suit :

- 1 180 413 € en 2024
- 1 180 412 € en 2025.

En 2024, il a été accordé 1 080 000 € pour les 3 opérations suivantes :

- Aménagement des berges de la Rivière des Galets, secteur 1 ;
- Mise aux normes sécurité et hygiène de la cuisine centrale ;
- Modernisation du système audiovisuel de l'Hôtel de Ville du Port.

Pour l'année 2025, il est proposé de solliciter le solde de ce fonds de concours, soit **1 280 825 €** au TO pour le co-financement des 6 opérations suivantes sur la période 2025-2026 :

Libellé de l'opération	Coût Total HT	Financement		Dispositif	Fonds de concours TO		Commune	
		%	Montant € HT		%	Montant € HT	%	Montant € HT
Réfection du carrelage des plages de la piscine Jean Lou Javoy	410 000,00 €				50%	205 000,00 €	50%	205 000,00 €
Extension des locaux des archives communales de l'Hôtel de Ville	330 000,00 €	20%	64 364,00 €	DAC	40%	132 818,00 €	40%	132 818,00 €
Amélioration du confort thermique et visuel de la salle de compétition du complexe sportif municipal	1 300 000,00 €	48%	629 547,00 €	Fonds vert	26%	335 226,50 €	26%	335 226,50 €
Création des toilettes publiques place des Cheminots et mail de l'Oasis	470 000,00 €				50%	235 000,00 €	50%	235 000,00 €
Conception et réalisation d'un skate park/pump track au complexe sportif Lambrakis	680 000,00 €	31%	210 577,20 €	DETR 2023	34,5%	234 711,40 €	34,5%	234 711,40 €
Programme de rénovation des voiries communales	280 000,00 €				49%	138 069,10 €	51%	141 930,90 €
Total Fonds de concours TO						1 280 825,00€		1 284 686,80€

Il est demandé au conseil municipal :

- d'approuver le programme de travaux ainsi que le nouveau plan de financement prévisionnel des opérations conformément au tableau présenté ;
- d'autoriser le maire à solliciter le Territoire de l'Ouest pour l'obtention d'une participation de 1 280 825 € au co-financement au titre de l'année 2025, de ces opérations en vue de solder le fonds de concours 2024-2025 attribué à la commune du Port ;
- d'autoriser le maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.